



GT MOBILITES DES JEUNES

Réunion du mercredi 24 octobre 2018-17h30 /19h30

Hôtel de ville –Paris

Eléments de compte-rendu

Etaient présents :

| | |
|-------------------------|---|
| Sandrine CHARNOZ : | Vice- présidente de la commission insertion et pilote du GT |
| Léa PIERRET : | Membre du FFJ et co pilote du GT |
| Quentin ANTOINE: | Pôle emploi |
| BOSSET MONTOUX Sophie : | CIDJ |
| DREYFUS Valérie : | Laboratoire de mobilité inclusive |
| Hervé FERNANDEZ : | ANLCI |
| JERBERT Maud : | DJRPVA Bureau SD1A |
| Gérard HERNJA : | Docteur en Sciences de l'Éducation, responsable formation ECF |
| LANDRIEVE Sylvie : | Forum vies mobiles |
| LEPINAY Raymond : | UNML |
| Amaria SEKOURI : | Adjointe au SG du COJ |

Ordre du jour

- Présentation Forum vies mobiles
- Présentation des actions de mobilités de Pôle emploi

Sandrine rappelle les objectifs et enjeux

- 3^{ème} séance de travail
 - Présenter les travaux des membres du COJ sur cette thématique
 - 3 livrables à réaliser
 1. Synthèse des contributions des uns et des autres
 2. Recueil des expérimentations et bonnes pratiques
 3. Préconisations

Intervention de Sylvie LANDRIEVE Co-directrice du Forum vies mobiles

Créé en 2011 par SNCF, le Forum Vies Mobiles est un institut autonome de recherche et d'échanges sur les mobilités (Think tank de la mobilité)

« La mobilité a longtemps été considérée comme l'un des éléments constitutifs du progrès technique et social, lui-même perçu comme le moteur d'une marche en avant sans limites de l'humanité. »

Le forum vies mobiles veut réfléchir avec les citoyens, les entreprises, les politiques, afin de préparer la transition « mobilitaire » et imaginer les bonnes vies mobiles de demain.

Quel est le bienfait de la mobilité sur les jeunes. La mobilité a 2 atouts

- L'empowerment (augmenter la capacité du jeune) et lutte contre le chômage
- L'ouverture aux autres (politique de lutte contre le repli, l'enfermement)

L'analyse du Forum des vies mobiles est que les déplacements du XXème siècle grâce aux moteurs, sont nombreux et rapides, et que la mobilité est caractérisée par sa réversibilité ; c'est-à-dire qu'elle permet un retour rapide et possible (développement du transport à grande vitesse avec les réseaux autoroutiers, les lignes de train à grande vitesse, ou encore la multiplication des dessertes aériennes, des réseaux de communication). Les mobilités réversibles permettent de concilier vie professionnelle et vie privée.

Mais, l'hypothèse du FVM est que ce qui s'est structuré au 20ème siècle va évoluer au 21ème siècle pour des raisons environnementales, de crises énergétiques et d'émergence, de développement constant des nouvelles technologies d'information et de communication mais aussi pour des questions de bien-être.

Les jeunes sont concernés par leur mode de vie et la participation à un grand nombre d'activités.

1- Pratiques

Etudes et recherches :

- Recherche menée avec la chambre de commerce d'Alsace et un sociologue -sans de suivi-(mobilité européenne des lycéens frontaliers)
- Mobilité des jeunes : Projet de recherche Franco-canadien pour les jeunes sur la représentation du permis de conduire
- Atelier citoyen : enquête internationale pour voir comment les personnes voulaient voir leur mode de déplacement –
- Le numérique et l'accès à l'emploi

- Bouger cela permet d'améliorer de mettre en œuvre plus de projet mais c'est une épreuve difficile qui peut être adoucie par l'expérience. : exemple dans les portraits des lycées alsaciens dont certains voulaient travailler à l'étranger et d'autres non Il est apparu que la fatigue due à la mobilité était niée car l'idée que l'on se fait de la mobilité c'est que c'est quelque chose de fluide, pourtant il y a des « frottements ». Pour ces jeunes, le week-end était l'occasion d'une reconstruction importante. Parfois ils n'avaient même plus le temps pour les liens sociaux, et finalement la mobilité importante pour les études, amenait à un resserrement sur la sphère familiale. Donc certes la mobilité permet une ouverture par le travail mais pas forcément sociale.

Au sujet de l'expérience, la mobilité est plus facile pour les adolescents qui sont dans des familles transfrontalières, ou qui ont déjà fait l'expérience d'une mobilité importante.

-Pour le permis de conduire : il est vu comme une compétence, un diplôme, qu'il est utile d'avoir – à indiquer sur le CV par exemple - mais qu'on n'utilise pas forcément, surtout quand on habite en centre-ville où les alternatives sont nombreuses pour se déplacer. On observe un découplage entre la détention du permis et l'usage de la voiture, la conduite d'un véhicule au quotidien d'autre part. Les inégalités sont prégnantes sur le sujet de la voiture car ceux qui en ont le plus besoin sont ceux qui exercent des tâches d'exécutants qui se trouvent la plupart du temps hors des centres villes, et ceux sont souvent ceux issus des milieux les moins favorisés.

- Une jeunesse qui a besoin de voiture car travaille plus tôt en banlieue et à l'extérieur des villes,
- Une jeunesse qui travaille plus tard (étudiants et résident en centre-ville qui n'ont pas besoin de voiture)

2- Attentes des jeunes

Les diagnostics concernant les jeunes sont les mêmes que pour les plus âgés (Atelier citoyens – 30 jeunes de Marseille).

- Les jeunes désirent aussi vivre en proximité. Leurs relations sociales sont proches. Le nombre de déplacements n'augmente pas. Les lycéens alsaciens, jeunes marseillais sont contents de leur vie en proximité, aiment leur quartier, leur ville.
- La mobilité génère de la fatigue, du manque de temps = frottements de mobilité. Monde idéal en termes de déplacements : souhaitent ralentir, avoir une vie sociale, être apaisé, habiter en ville tout en restant proche de la nature

Il n'existe pas d'évaluation des bienfaits de la mobilité dans l'accès à l'emploi.

3- Préconisations

- Développer des expériences positives de mobilité en groupe
- Prendre en compte que les déplacements constituent une épreuve (instaurer des temps de repos ?)
- Favoriser la gratuité des permis de conduire aux personnes sous conditions de ressources (en France le permis est très cher) si on considère que le permis de conduire c'est une compétence de base.
- Lutter contre la sédentarité des jeunes et (la mobilité assise accentue ce problème) en développant des voies non motorisées : piétonnières, vélos, rollers
- Développer des modes alternatifs
- Développer des mobilités partagées
- Former les jeunes pour qu'ils prennent conscience des conséquences environnementales

Les échanges avec les participants de ce groupe de travail ont porté sur les points suivants :

- La gratuité du permis de conduire a suscité un débat, et posé la question de l'associer à un accompagnement des jeunes.
- La question de la création d'un compte mobilité
- La question de la dimension territoriale des mobilités
- La question des mobilités et des types de territoire

- La question d'intégrer l'apprentissage du code de la route dans la formation des alternants, comme une compétence
- La question de la dimension multi modale des mobilités
- La question de la participation des entreprises dans la réflexion et les actions en faveur des mobilités

Intervention de Quentin ANTOINE de la Direction générale de Pôle emploi

Présentation des actions menées par PE pour favoriser la mobilité quotidienne des demandeurs d'emploi

Les difficultés de mobilité géographique constituent un frein majeur à la réalisation des parcours d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Pôle emploi s'est appuyé sur différents matériaux pour décoder les difficultés de mobilité que rencontrent certains publics et comprendre l'impact que joue la mobilité dans l'accès à l'emploi des demandeurs, et notamment :

- Les études statistiques produites par le LMI, qui donnent des indications volumétriques sur la prévalence des difficultés de mobilité ;
- Des témoignages d'agents et de membres du réseau territorial, qui attestent des difficultés que la mobilité peut induire pour placer les demandeurs en entreprise, ou réaliser des parcours de formation
- Un rapport réalisé par l'IGF et l'IGAS sur la mobilité géographique des travailleurs (janvier 2016) qui invitait à renforcer la place de la mobilité géographique dans le conseil apporté par Pôle emploi en matière d'accompagnement à la recherche d'emploi. Avec pour objectif de « *prévenir les risques d'autolimitation de leurs perspectives de mobilité, et de pertes d'opportunités professionnelles par un « ancrage » territorial excessif* ».

Actuellement, l'action de PE en faveur de la mobilité géographique des demandeurs d'emploi s'articule autour de trois leviers :

1. **Les aides à la mobilité** : dispositif financier attribué sous condition de ressources, ces aides sont accordées aux demandeurs pour couvrir les frais engagés dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'une reprise d'emploi ou d'une formation. Le remboursement - plafonné - peut couvrir les dépenses liées à la restauration, à l'hébergement ou au déplacement. En 2017 : plus de 167 000 aides versées pour un budget de 87M(E). C'est dans le cadre de ces aides à la mobilité que s'inscrit l'aide au passage du permis B, dispositif aujourd'hui au cœur d'une réflexion suite à l'évaluation réalisée, qui montrait que le financement seul du permis de conduire n'assurait pas une réussite significative.
2. **Les partenariats nationaux** : rapprochement avec des acteurs spécialisés dans le champ de la mobilité, pour apporter des solutions complémentaires aux DE. Cette approche vise majoritairement à répondre aux freins matériels (RATP DEV : engagement de la gratuité des transports en commun pour les DE – Renault Mobilize : réparation et après-vente - offre de location avec option d'achat) mais témoigne aussi de la reconnaissance de l'approche sociale et pédagogique de la mobilité (partenariat avec Wimoov pour fluidifier l'accès des publics aux plateformes détenues par l'association).

3. **Dispositif des 5%** : les directions territoriales peuvent dédiées 5% de leur budget de fonctionnement au financement d'actions locales de leur choix. Le soutien aux structures de la mobilité inclusive et solidaire constitue un axe budgétaire majeur.

Pôle emploi a organisé en début d'année un GT sur la mobilité géographique des demandeurs d'emploi qui a donné suite à plusieurs recommandations :

- Pôle emploi a un rôle d'impulsion à donner : si la mobilité ne fait pas partie de son cœur de métier, le rôle structurant que joue la mobilité motive la DG à envisager des actions de conseil et d'accompagnement à la mobilité autonome, qui devront se faire en lien avec les collectivités locales.
- Renforcer l'aspect diagnostic et conseil des DE et sortir de l'approche financière et automobile pure
- Embarquer les entreprises dans les réflexions sur la question des mobilités (sur les nouvelles pratiques de travail par exemple, ou sur la nécessité de crédibiliser les solutions de mobilité alternatives)
- Réflexion sur les aides à la mobilité, et sur les modalités d'attribution en vigueur.

Indépendamment de la question de la mobilité quotidienne, des réflexions sont en cours pour renforcer le rôle de PE dans l'accompagnement des mobilités résidentielles de DE qui - volontaires - souhaiteraient déménager pour réaliser leur projet professionnel.

Prochaine réunion du Groupe de travail « Mobilités des jeunes »

Le mardi 6 novembre à 17h30 Hôtel de Ville de Paris